



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de Membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 29                | 24       | 27      |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 04 Octobre 2023        |

| Séance du       |
|-----------------|
| 10 Octobre 2023 |

L'an deux mille vingt-trois et le 10 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, LEONARD

**Etaient représentés** : Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME-MONNERY

**Etaient absentes ou excusées**: Madame LHADI,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-10-10-04

### Subvention exceptionnelle L'Olivier

Au vu de la lecture du Compte Administratif 2023, avec un résultat d'exécution relevé négatif en section L'association Groupe de dialogue interculturel de l'Olivier organise le 21 novembre 2023 une soirée musicale interculturelle. Ce projet s'inscrit dans l'esprit et la continuité de la pièce de théâtre « Pierre et Mohamed » réalisée le 10 décembre 2019. L'objectif est de favoriser par la musique le dialogue et les échanges apaisés entre les différentes cultures.

Deux groupes musicaux seront présent, un groupe de musique Soufi : l'ensemble RANINE, et un groupe de musique Gospel bien connu sur la commune de Margny-lès-Compiègne : Compiègne Univers Gospel.

L'association ne pouvant pas assumer à elle seule le financement du spectacle, la ville de Compiègne a octroyé une subvention de 1 500€, **il conviendrait qu'une subvention exceptionnelle de 500 € soit accordée à l'association l'Olivier.**

*Le Conseil Municipal,*

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe chargée de l'Urbanisme et du Développement Économique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 septembre 2023,

*Après en avoir délibéré, 26 voix pour et 1 abstention*

- VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association l'Olivier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Bernard HELLAL